MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Sociétaire : FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Contrat n° : 4645606M

Avenant au contrat Assurance FEDERALE

A effet du 01/01/2026

Les garanties Responsabilité civile, Individuelle Accident et assistance rapatriement du contrat 4645606M sont acquises aux élèves du primaire et du secondaire qui viendraient pratiquer, durant le temps scolaire, la voile mais aussi le canoë-kayak, le stand up paddle ou le pédalo, avec ou sans hébergement, dans une structure affiliée à la FFVoile, et ce indépendamment de la délivrance d'une licence ou d'un titre FFVoile;

La garantie individuelle accident qui s'applique est prévue par la clause « voile scolaire et non licenciés » page 27 du contrat Individuelle accident.

Le présent avenant prévaut sur toutes dispositions qui lui seraient contraires et que contiendraient les conditions générales, les conditions particulières ou tout autre document contractuel.

Il vaudra à compter du 01/01/2026 jusqu'à la prochaine échéance intermédiaire du contrat soit jusqu'au 31/12/2026. Cette extension pourra être renouvelée pour une année supplémentaire en fonction des résultats techniques.

Fait à Nancy, le 26/12/2025

Pour la MAIF

MAIF Associations & Collectivités
Service de Gestion Spécialisée
16-18 Bd de la Mothe
54000 NANCY
Tél. 03 83 39 76 00
Fax 03 83 39 77 05

Fait à Paris, le 06/01/2026

Pour le sociétaire